

4 – Action internationale

La filière **Action internationale** regroupe les emplois qui concourent à la définition des politiques publiques communautaires dans les domaines de compétence du ministère ainsi qu'à la coopération internationale du ministère et de ses établissements publics hors secteur de l'enseignement (technique et supérieur).

Chargée / Chargé de l'élaboration d'une politique publique communautaire

→ Construit le cadre de compréhension et de débat propre à une filière ou une politique publique et à leur évolution pour élaborer la réglementation communautaire adéquate.

PERIMETRE D'EXERCICE

- Administration centrale Services territoriaux de l'État Établissements d'enseignement supérieur et de recherche Établissements d'enseignement technique Autres établissements publics

ACTIVITES PRINCIPALES

- Participer à la formulation de l'état des lieux ou des questions qui se posent pour un territoire, une population, un dispositif, une politique, une ambition, avec une vision à caractère systémique du jeu des acteurs en présence
- Mettre en évidence des problématiques, élaborer des propositions de stratégie et des leviers d'action possibles et organiser la veille stratégique à partir des problématiques identifiées (commande et suivi des études économiques et scientifiques relatives au secteur concerné)
- Suivre les évolutions du secteur concerné en interministériel le cas échéant, et les négociations qui s'y rattachent
- Recenser et analyser les positions des professionnels
- Rédiger des notes et des argumentaires notamment en perspective d'arbitrages interministériels et participer à l'élaboration et la rédaction des textes réglementaires communautaires dans les instances concernés
- Délivrer des expertises économiques, juridiques et/ou techniques pour différents acteurs et proposer des améliorations des dispositifs existants
- Informer en interne et vers les milieux professionnels et autres partenaires concernés sur l'avancement des négociations pour assurer la cohérence des positions des acteurs français et mener des actions concertées
- Participer à la représentation de la France dans les instances européennes ou internationales et représenter l'administration auprès des organisations professionnelles et interprofessionnelles

COMPETENCES

Niveau : 1. Initié 2. Pratique 3. Maîtrise 4. Expert

Connaissances

Droit national, communautaire et international, gouvernance communautaire, légistique communautaire	4
Réglementations communautaires et nationales relatives au secteur concerné	4
Politiques du secteur concerné	4
Contexte économique du secteur concerné	3
Réseaux nationaux et internationaux spécialisés dans le domaine d'activité	3

Savoir-faire

▪ Expertiser	4
▪ Travailler en réseau et prendre en compte leur dimension européenne et internationale	3
▪ Anticiper les évolutions et besoins du secteur	4
▪ Représenter et soutenir une position.	4
▪ Rédiger dans l'urgence des synthèses ou un argumentaire	4
▪ Communiquer	3

Savoir-être

▪ Réactivité	4
▪ Esprit d'initiative	3
▪ Être rigoureux	4
▪ Aisance relationnelle	3

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

- Systématiquement Éventuellement Sans objet

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Ces missions s'exercent dans les directions techniques du ministère (ou en tant qu'expert national détaché) et peuvent impliquer des contraintes liées à des déplacements fréquents. Forte disponibilité nécessaire

TENDANCES D'EVOLUTION

FACTEURS CLES A MOYEN TERME

- Complexification des échanges et de l'évolution des marchés
- Prise en compte des problèmes liés au contexte communautaire et à l'organisation des filières
- Augmentation de l'importance du rôle du Parlement

IMPACT SUR L'EMPLOI-TYPE

- Augmentation de la technicité et de l'obligation de l'interactivité concernant les domaines, les phénomènes et les ressources

EXEMPLES DE POSTES

Chargée / Chargé de mission coopération internationale

→ Élabore, dans un domaine de politique publique porté par le ministère chargé de l'agriculture, des textes techniques et normatifs et en assure la mise en œuvre.

PERIMETRE D'EXERCICE

- | | | | | |
|--|--|---|---|--|
| <input checked="" type="radio"/> Administration centrale | <input checked="" type="radio"/> Services territoriaux de l'État | <input type="radio"/> Établissements d'enseignement supérieur et de recherche | <input type="radio"/> Établissements d'enseignement technique | <input checked="" type="radio"/> Autres établissements publics |
|--|--|---|---|--|

ACTIVITES PRINCIPALES

- Participer à la formulation de l'état des lieux ou des questions qui se posent pour un territoire, une population, un dispositif, une politique, une ambition, avec une vision à caractère systémique du jeu des acteurs en présence
- Délivrer des expertises économiques, juridiques et/ou techniques pour différents acteurs et proposer des améliorations des dispositifs existants
- Rédiger ou participer à la négociation, à la rédaction de textes techniques et/ou normatifs y compris au niveau communautaire ou international en fixant les critères d'évaluation et de l'application de ces textes et les mettre en application
- Assurer une assistance aux services territoriaux et valoriser les savoir-faire en développant des partenariats et des collaborations à l'international
- Suivre la réglementation et proposer des évolutions en vue de faciliter l'activité des services, de limiter les risques attachés aux activités et de prévenir les contentieux
- Valoriser et diffuser les résultats de la politique publique et assurer la veille technique, juridique et économique en relation avec les autres administrations ou organismes concernés
- Contrôler les comptes des budgets, les prévisions des dépenses
- Evaluer la qualité de la gestion des organismes de tutelle (qualité de service, coût de gestion, délais de traitement)

Niveau : 1. Initié 2. Pratique 3. Maîtrise 4. Expert

COMPETENCES

Connaissances

- Scientifiques, techniques et juridiques dans le domaine concerné (vétérinaire, agronomique, économique, écologique,...) 3
- Environnement professionnel 3

Savoir-faire

- Convaincre et soutenir une position lors de négociations 3
- Rédiger des éléments de langage et des notes de synthèse 3
- Travailler en équipe et au sein d'un réseau 3
- Anticiper et gérer des crises 3
- Représenter le ministère 3

Savoir-être

- Faculté d'adaptation 3
- Esprit de synthèse 3
- Sens de l'analyse 3
- Aisance relationnelle 3

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| <input type="radio"/> Systématiquement | <input checked="" type="radio"/> Éventuellement | <input type="radio"/> Sans objet |
|--|---|----------------------------------|

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Ces missions peuvent imposer des contraintes horaires liées à des déplacements ou à la gestion de crise qui implique une forte réactivité dans le travail

TENDANCES D'EVOLUTION

FACTEURS CLES A MOYEN TERME

IMPACT SUR L'EMPLOI-TYPE

EXEMPLES DE POSTES

Conseillère négociatrice / Conseiller négociateur d'une politique communautaire

→ Définit, représente et soutient la position française définie, au préalable, en concertation avec les administrations concernées (éventuellement en interministériel) dans les domaines de compétences du ministère

PERIMETRE D'EXERCICE

- Administration centrale
 Services territoriaux de l'État
 Établissements d'enseignement supérieur et de recherche
 Établissements d'enseignement technique
 Autres établissements publics

1

ACTIVITES PRINCIPALES

- Élaborer les positions françaises (en intra ou interministériel), en concertation avec les divers bureaux concernés, en vue des négociations européennes ou internationales dans toutes les phases de négociation
- Préparer les fiches thématiques pour les rencontres bilatérales ou multilatérales
- Participer à des réunions en vue d'harmoniser la position française
- Rédiger des notes argumentaires à destination du cabinet du ministre ou de la représentation permanente
- Participer à des négociations sur la rédaction d'un texte, d'un appel à projet, ou l'adoption d'une position en séances plénières ou en format informel
- Sensibiliser les services de la Commission et les autres États membres aux positions et projets français
- Rédiger des notes d'information sur l'état d'avancement des négociations
- Assurer la veille sur l'activité des groupes de négociation dans les différentes instances

Niveau : 1. Initié 2. Pratique 3. Maîtrise . Expert

COMPETENCES

Connaissances

- Droit communautaire et international 4
- Éléments de marché, politique agricole commune, politique commerciale multilatérale de l'Union Européenne et règles contraignantes applicables aux politiques agricoles (notamment l'accord sur l'agriculture de l'Organisation Mondiale du Commerce) 4
- Techniques dans le domaine concerné 3
- Organisations communes des marchés et des enjeux sectoriels français (agriculture ou pêche) 3
- Accords commerciaux avec les pays concernés 3
- Réseaux nationaux et internationaux spécialisés 3

Savoir-faire

- Rédiger dans l'urgence des synthèses et/ou un argumentaire 3
- Travailler en milieu interculturel et en réseau et prendre en compte leur dimension européenne et internationale 4
- Représenter et soutenir une position 4
- Communiquer en public 3
- Négocier au niveau interministériel et à la coordination inter-services 4
- Anticiper 3

Savoir-être

- Être diplomate 4
- Sens de l'analyse 3
- Esprit d'initiative 4
- Aisance relationnelle 3

2

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

- Systématiquement
 Éventuellement
 Sans objet

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Ces missions impliquent des contraintes importantes notamment horaires inhérentes à des déplacements fréquents parfois lointains. Forte disponibilité nécessaire

TENDANCES D'EVOLUTION

FACTEURS CLES A MOYEN TERME

- Complexification des échanges et de l'évolution des marchés
- Prise en compte des problèmes liés au contexte communautaire et à l'organisation des filières
- Augmentation de l'importance du rôle du Parlement

IMPACT SUR L'EMPLOI-TYPE

- Technicité croissante

EXEMPLES DE POSTES